



RÉINSERTION
SOCIO-ÉCONOMIQUE
DES MIGRANTS



**ProGreS Migration (Phase III) :
Soutenir la réinsertion durable des Tunisiens et Tunisiennes de retour
en Tunisie.**

**Expertise individuelle en Suivi-évaluation, Redevabilité et
Apprentissage (SERA)**

Février 2024



I. Contexte

Le projet « Soutenir la réintégration durable des Tunisiens et Tunisiennes de retour en Tunisie », mis en œuvre par Expertise France (EF) et l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), s'inscrit dans le cadre du document d'action « Appuyer la protection durable, le retour et la réintégration en Afrique du Nord » qui couvre les interventions de l'Union européenne (UE) sur le retour volontaire des migrants et migrantes vulnérables bloqués en Afrique du Nord vers les pays d'origine et la réintégration durable des rapatriés en Afrique du Nord.

Cette action s'appuie également sur les résultats des actions de la composante « Accompagner la réinsertion économique et sociale des Tunisiens de retour » du programme « Favoriser la mise en œuvre de la stratégie nationale migratoire en Tunisie » communément appelé ProGreS Migration Tunisie financé par le Fonds fiduciaire d'Urgence (FFU). La Phase I (2017-2021) du projet a permis une appropriation par les autorités tunisiennes d'un dispositif national de réinsertion des Tunisiens de retour appelé le « Dispositif Tounesna », porté par l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), sous la tutelle du Ministère des Affaires sociales, en partenariat avec l'Agence nationale pour l'Emploi et le Travail indépendant (ANETI) et le Comité général à la Promotion sociale (CGPS). Ce dispositif bénéficie aujourd'hui du soutien de plusieurs partenaires européens et collabore avec plusieurs acteurs du retour et de la réinsertion.

Les résultats attendus de la phase 2 du projet, actuellement en cours de mise en œuvre (2021-2024), visent à renforcer l'ancrage institutionnel du dispositif et le renforcement de ses capacités de pérennisation.

La phase 3 du projet a donc pour ambition de compléter et poursuivre le travail entamé sur les deux précédentes phases (création du dispositif, accompagnement des Tunisiens de retour, pérennisation institutionnelle du dispositif, développement de nouveaux partenariats, etc.), de diversifier l'accompagnement des Tunisiens de retour à travers la mise en œuvre d'un système de référencement vers des programmes nationaux et européens adéquats, ainsi que de renforcer la communication institutionnelle autour de Tounesna.

Dispositif de suivi-évaluation du projet (phase III)

Le dispositif de suivi-évaluation est piloté au niveau du bureau d'Expertise France à Tunis par l'équipe projet avec l'appui du coordinateur SERA dédié pour le suivi de l'ensemble des projets d'Expertise France en Tunisie et en Libye et impliquera l'ensemble des parties prenantes : équipe projet, OTE, CGPS, ANETI et opérateurs de suivi. Il est développé et déployé grâce à l'appui d'un expert externe SERA, basé à Tunis. Ces termes de référence (TdRs) visent donc à renforcer et compléter cette première expertise sur l'ensemble de la durée du projet.

Le budget du projet prévoit, en plus d'une expertise perleée en suivi-évaluation, une évaluation intermédiaire et une évaluation finale externes, ainsi qu'une étude qualitative de l'impact de l'accompagnement offert par le Dispositif sur la réinsertion économique et sociale des migrants de retour.

Un cadre logique a été conçu par EF, l'OFII et l'expert actuel SERA, au moment de la préparation des documents de projet. Ce cadre logique est basé sur la version réalisée durant la Phase II, la Phase III s'inscrivant dans la continuité des activités de la Phase II.

I. Objectifs de la mission

- Mettre en place le système de suivi-évaluation et d'apprentissage du projet afin d'assurer une collecte, une analyse et une utilisation systématique et efficace des informations de suivi-évaluation du projet et ce, en cohérence avec la phase II du projet.
- Appuyer l'OFII dans la collecte et l'analyse des données de suivi relatives à l'accompagnement des migrants, dont à minima ces deux indicateurs (fréquence de collecte à définir avec l'équipe projet), afin de produire des infographiques régulières permettant de mettre en exergue des données qualitatives et quantitatives partagées ensuite avec différents partenaires.
- Développer la méthodologie de collecte et calcul des indicateurs du projet (cf. cadre logique) et élaborer les outils de collecte
- Lorsque applicable, collecter les données baseline
- Relire les rapports annuels pour la partie « résultats » et appuyer à leur finalisation, afin de d'assurer de répondre aux attentes du bailleur (mise en exergue des chiffres, données, orientation résultats, etc.).
- Apporter un appui à l'équipe projet dans le cadre des différentes revues annuelles de projet : actualisation du tableau de bord, indicateurs, cadre logique.
- Appuyer l'équipe projet dans la rédaction de TdRs, études, compte-rendu dans le cadre d'activités relatives au SERA.
- Participer au recrutement d'experts, évaluateurs, en lien avec les activités SERA.
- S'impliquer dans les évaluations intermédiaire, finale du projet et tout exercice d'évaluation et de capitalisation relatif au dispositif Tounesna et au projet.
- Si nécessaire, la formation et l'accompagnement des équipes de projet EF et OFII au suivi-évaluation et outils développés afin de faciliter l'appropriation du système de suivi-évaluation du projet.

II. Résultats attendus & livrables escomptés

Résultats	Livrables	Calendrier
Consolider le système de suivi-évaluation et d'apprentissage du projet, en lien avec l'existant sur la phase II	Plan SERA ProGreS II à compléter Cadre logique actualisé trimestriellement Développement des outils de collecte et de calcul des indicateurs Rapports trimestriels (condensant les résultats et l'analyse des pre-post testing,	Plan SERA : avril-mai 2024 Avril 2024- mai 2026



	questionnaires de satisfaction, etc.) CR des réunions de présentation/dissémination	
Appuyer l'OFII dans la collecte et l'analyse des données de suivi relatives à l'accompagnement des migrants, dont à minima ces deux indicateurs (fréquence de collecte à définir avec l'équipe projet), afin de produire des infographies régulières permettant de mettre en exergue des données qualitatives et quantitatives partagées ensuite avec différents partenaires	Rapports de collecte des données (à la demande de l'OFII) CR réunions avec l'OFII pour l'analyse des données collectées Relecture des infographies produites suite à l'analyse des données collectées	Juillet 2024 Janvier 2025 Juillet 2025 Janvier 2026
Collecter les indicateurs du projet	Tableaux de bord avec les indicateurs MAJ	Juin 2024 Septembre 2024 Janvier 2025 Juin 2025 Septembre 2025 Janvier 2026 Avril 2026
Relire les rapports annuels pour la partie « résultats »	Rapports annuels (3)	Juillet 2024 Juillet 2025 Mai 2026
Appuyer l'équipe projet dans les revues annuelles de projet (cf.collecter les indicateurs car en lien)	Revue annuelle relues	Juin 2024 Septembre 2024 Janvier 2025 Avril 2025 Juin 2025 Septembre 2025 Janvier 2026 Avril 2026
Appuyer l'équipe projet dans la rédaction de documents liés au suivi-évaluation	À définir selon le plan	Avril 2024- mai 2026



Participer au recrutement d'experts et d'évaluateurs	À définir / TdR de recrutements à rédiger ou à relire	Avril 2024- mai 2026
S'impliquer dans les évaluations intermédiaire et finale du projet	Rapports d'évaluation finalisés (2) CR de la réunion de présentation des rapports d'évaluation, en coordination avec l'évaluateur (2)	Novembre 2024 Novembre 2025
Formation et accompagnement continu des parties prenantes au suivi-évaluation	Plan de la formation Supports de formation CR de formation	A définir si nécessaire

III. Durée de la mission

La durée de la mission est de 45 jours perlés.

La mission de l'expertise s'étalera du 1^{er} avril 2024 au 31 mai 2026.

IV. Modalités de travail

Modalités de coordination

L'expert.e Suivi-Evaluation travaillera sous la supervision du coordinateur de projet et/ou du Chef de projet Expertise France pour l'ensemble de la mission. Il sera également en contact avec les équipes de l'OFII.

Conditions de travail

- Le projet prendra en charge les dépenses suivantes : hébergement et transport lors des visites de terrain, frais d'ateliers, etc.
- Les dépenses annexes telles que l'hébergement et le transport sur le lieu de résidence seront à la charge de l'expert Suivi-Evaluation.

V. Profil de l'expert/e

Qualifications et expérience :

- Titulaire d'un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : en organisation et gestion de l'administration publique, gestion financière et administrative, économie, sciences sociales, coopération internationale, ingénierie de projet, évaluation.
- Au moins 7 ans d'expérience dans le suivi, la gestion de l'information, la collecte de données et/ou l'évaluation pour des projets/donateurs/organisations internationaux, projets de développement, de préférence dans les domaines humanitaire/développement social/éducation ou réfugiés, aide aux personnes déplacées.



- Expérience préalable sur des projets migrations serait un plus.
- Expérience en conception, animation et évaluation de formation dans le domaine du suivi et évaluation sera considéré comme un atout.

Compétences professionnelles :

- Excellente compréhension des cadres de résultats et des indicateurs ainsi que des normes et applications internationales de S&E, notamment sur des projets financés par l'UE.
- Expérience en conception et gestion de base de données.
- Expérience avérée en collecte et analyse de données systématiques et régulières.
- Maîtrise du Pack Office et de logiciels de collecte et traitement de données.
- Excellentes capacités de coordination et de travail d'équipe.
- Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse...).
- La maîtrise de l'arabe serait un atout.

VI. Modalités de soumission :

Pour soumettre votre candidature complète, veuillez envoyer une proposition technique détaillée, une offre financière, un CV à jour, à l'adresse suivante ; achat.tunisie@expertisefrance.fr . Nous vous prions de respecter le délai de soumission fixé au **12 mars 2024**. Toute candidature reçue après cette date pourrait ne pas être prise en considération. De plus, toute candidature ne partageant pas l'ensemble des documents requis (3) ne sera pas étudiée.